



## MINISTÈRE DES FINANCES. ADMINISTRATION DE LONDRES

### 1. Dénomination du producteur

Ministère des Finances. Secrétariat général. Administration de Londres – Ministerie van Financiën. Algemeen Secretariaat. Bestuur van Londen

### 2. Institution de conservation

Archives générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief

### 3. Dates extrêmes

1940-1946 (1952?)

### 4. Importance matérielle

63,98 m.l.

### 5. Histoire des archives

Il subsiste différents fonds d'archives témoignant du travail accompli et des enjeux et difficultés rencontrés par le gouvernement belge durant son exil pendant le second conflit mondial. Au premier rang desquels les fonds des archives du Premier ministre Hubert Pierlot - *archives des Cabinets du Premier ministre Hubert Pierlot à Londres. 1928-1944 (principalement 1940-1944)*, inventoriées en 2010, et les *archives d'Hubert Pierlot (1914-1972 (principalement 1940-1945))*, inventoriées en 2017. Le Ministère des Finances livre également un important fonds d'archives : *l'Administration de Londres*. Ces archives proviennent de l'administration et du cabinet du Ministre des Finances Camille Gutt. Les multiples fonctions endossées par celui-ci durant cette période expliquent le caractère hétérogène de ce fonds. En plus du portefeuille des Finances, ce dernier se voit également attribuer les portefeuilles des Affaires économiques, des Communications, de la Défense nationale et, plus tardivement, du Ravitaillement. L'Administration de Londres était, selon l'annuaire administratif de 1946, raccordée aux différents services du Secrétariat général. Cependant, l'arrêté du Régent du 19 décembre 1946 mentionne la « Comptabilité du ministère des Finances à Londres » comme service temporaire de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique, direction de la Comptabilité générale et des Paiements. Les archives reprises dans ce fonds ont été transférées, dans le cadre de la loi sur les archives du 24 juin 1955, dans le courant de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle.

### 6. publicité

*Fonds non consultable (pas d'inventaire).*





## 7. Inventaire

Ce fonds n'est pas inventorié.